

Bureau des IA-IPR

Orléans, le 12/11/2021

Dossier suivi par

Aliénor DEFAUX, IA-IPR de mathématiques

Aliénor DEFAUX,
IA-IPR de mathématiques
T 02 38 79 39 10
alienor.defaux@
ac-orleans-tours.fr

à

Mesdames et messieurs les professeurs
enseignant les mathématiques en STS

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

s/c

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
du public et du privé

Objet : Point d'étape BTS novembre 2021

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que la trêve automnale vous a offert quelque repos et je profite de courrier pour souhaiter la bienvenue aux professeurs qui enseignent pour la première fois les mathématiques en STS.

En cas de question ou de difficulté, voici les interlocuteurs privilégiés pour le dossier BTS au sein de notre académie en mathématiques :

Aliénor DEFAUX (IA-IPR de mathématiques et pilote du dossier) alienor.defaux@ac-orleans-tours.fr

Anne FAYON (IEN mathématiques-physique chimie) anne.fayon@ac-orleans-tours.fr

Lila GOMES (chargée de mission) lila.gomes@ac-orleans-tours.fr

Ce courrier est conçu dans le but de vous informer et de vous accompagner. Il se décline en 7 points.

1. L'inspection générale (IGESR) vous accompagne

L'IGESR a fait paraître un lettre « Le point sur les mathématiques dans les BTS pour la rentrée 2021 ».

Elle est jointe à ce courriel, et tout comme le courrier que je vous adresse, vous pourrez la retrouver à partir de la page sur le site académique pédagogique mathématiques dans les informations institutionnelles via ce lien :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/sinformer/informations_institutionnelles/

La lettre de l'IGESR aborde l'actualité ainsi que différentes ressources.

Ainsi, elle vous donne des liens directs vers :

- les différents programmes des filières en amont des STS (des voies professionnelles générales et technologiques)
- les référentiels des spécialités de STS indiquant les contenus des programmes et les modalités d'examen propres à chaque spécialité,

et vous alerte sur les nouveautés.

2. Deux points d'attention pour 2021-2022 et au-delà

Dans le contexte de la réforme des baccalauréats généraux et technologiques, de la mise en place des nouveaux programmes de lycée et de la transformation de la voie professionnelle, une vigilance particulière doit être portée à la **transition du lycée vers les BTS** lors de cette rentrée. Un plan national de formation sur la liaison voie professionnelle-BTS aura lieu en janvier 2021 ; il témoigne de l'attention portée nationalement à cette liaison.

Le point suivant concerne l'examen. De manière inédite, une session de rattrapage a été organisée lors de la session de juin 2021 destinée aux candidats initialement refusés. L'IGESR attire dans sa lettre votre attention sur le **principe de rattrapage** qui pourrait être pérennisé, sous des formes adaptées.

3. Une formation académique pour l'évaluation en CCF

Au fil des années et des rénovations de STS, le nombre de BTS évalués en mathématiques en contrôle continu de formation ne cesse de croître. Cette modalité d'évaluation certificative s'effectue dans le respect du cadre fixé par l'Institution et nécessite une certaine expertise. Pour vous accompagner, une formation autour de la conception des sujets se déroule annuellement.

Cette année, elle se présente comme un parcours de la plateforme m@gistère. Elle sera suivie en **alternant le présentiel et le distanciel** avec des temps synchrones et des temps asynchrones.

Public concerné :

Elle est prioritairement destinée aux professeurs qui débute en STS ou qui enseignent dans une STS réformée dont l'évaluation passe en CCF. Mais elle s'adresse également à tout enseignant(e) intéressé.

Organisation :

Nous convoquons prioritairement les professeurs concernés par les BTS rénovés (sauf s'ils ont déjà suivi une formation à l'élaboration de situations d'évaluations en CCF récemment).



Si vous êtes concerné(e) par la rénovation d'un BTS, si vous découvrez l'évaluation par CCF ou tout simplement si vous souhaitez un accompagnement dans ce type d'évaluation, je vous remercie de me **l'indiquer rapidement par mail**.

4. La création d'un groupe de travail spécifique au BTS SIO

Une réunion de travail avec l'ensemble des enseignants de l'académie de mathématiques intervenant en SIO est prévue autour de la conception de sujets de CCF. Elle se déroulera sur 2 jours, avec pour objectif la mise en place d'une banque de sujets.

5. Le rôle des IA-IPR de mathématiques dans le suivi des STS

Dans chaque académie, les IA-IPR de mathématiques assurent le suivi de toutes les STS comportant des mathématiques et implantées dans l'académie. Ils informent les professeurs des principes généraux du CCF et les conseillent sur les modalités pratiques de mise en œuvre. Ils peuvent organiser, en amont, des réunions préalables à la conception des énoncés de CCF et, le cas échéant, au déroulé de l'épreuve orale ponctuelle avec les professeurs concernés. Dans le cadre des travaux du jury, les IA-IPR peuvent aussi procéder à un

bilan, faire un contrôle de conformité et donner des avis aux jurys pour une éventuelle harmonisation. Les IA-IPR veillent à la qualité et au bon déroulement des situations d'évaluation. À cette fin, ils peuvent demander aux professeurs de leur communiquer, avant la passation, les dates et les sujets.

Dans ce cadre, **un espace sécurisé de dépôt des sujets de CCF de l'académie Orléans-Tours sera prochainement créé.**

6. Le point sur la calculatrice aux examens

Nous vous rappelons la **Communication de la DGESIP suivante :**

"Nous vous informons que la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'appliquera, à partir de la session 2020, pour les diplômes comptables et l'examen du BTS. Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves. Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent."

7. Point spécifique destiné aux enseignants du privé

Si vous ne disposez pas d'adresse académique, je vous remercie de me transmettre votre nom, votre établissement, la spécialité de BTS qui vous concerne, ainsi qu'une adresse mel afin que je puisse vous contacter.

Je reste à votre écoute.

Aliénor DEFAUX
IA-IPR de mathématiques